

<div style="border: 1px solid black; height: 100px; width: 100%; display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> Photo obligatoire </div>	<h2 style="margin: 0;">ÉTUDIER ET VIVRE AU QUÉBEC</h2> <h3 style="margin: 0;">2024 – 2027</h3> <p style="margin: 0;">ALLOCATION DE MOBILITÉ SPÉCIFIQUE</p>																										
<u>CÉGEP :</u>																											
<u>INTITULÉ DE LA FORMATION :</u>																											
<p style="text-align: center;">1. Identité</p> <p>Nom :</p> <p>Nom Marital :</p> <p>Prénom(s) :</p> <p>Né(e) le : à</p> <p>Pays :</p> <p>N° Département :</p> <p>Nationalité :</p>	<p style="text-align: center;">2. Informations personnelles</p> <p>Adresse complète :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Code postal :</p> <p>Ville :</p> <p>N° de téléphone fixe :</p> <p>N° portable :</p> <p>Mail :@.....</p>																										
<p style="text-align: center;">3. Situation</p> <p>Situation familiale : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) Nombre d'enfant(s) à charge :</p> <p>Activité avant l'entrée en formation : <input type="checkbox"/> Lycéen(ne) <input type="checkbox"/> Étudiant(e) <input type="checkbox"/> Sans activité <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Allocataire RSA Autres (préciser) :</p> <p>Revenu imposable 2022 : </p> <p>Nombre de Part(s) :</p>	<p style="text-align: center;">4. Formation</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">ANNÉE</th> <th style="width: 15%;">CLASSE</th> <th style="width: 15%;">ÉTABLISS EMENT</th> <th style="width: 15%;">VILLE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2020 - 2021</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2021 - 2022</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2022 - 2023</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2023 - 2024</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">INSCRIPTI ON 2024 - 2027</td> <td colspan="2">Cégep : Formation :</td> </tr> </tbody> </table>			ANNÉE	CLASSE	ÉTABLISS EMENT	VILLE	2020 - 2021				2021 - 2022				2022 - 2023				2023 - 2024				INSCRIPTI ON 2024 - 2027		Cégep : Formation :	
ANNÉE	CLASSE	ÉTABLISS EMENT	VILLE																								
2020 - 2021																											
2021 - 2022																											
2022 - 2023																											
2023 - 2024																											
INSCRIPTI ON 2024 - 2027		Cégep : Formation :																									
5. Éligibilité																											
Cocher les cases qui correspondent à votre situation :																											
<input type="checkbox"/> Vous êtes de nationalité française <input type="checkbox"/> Vous êtes rattaché à un foyer fiscal à La Réunion <input type="checkbox"/> Le quotient familial ne dépasse pas 26 631€ sur l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (revenu imposable / nombre de part) <input type="checkbox"/> Vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi (en recherche active d'emploi) à Pôle Emploi Réunion (inscription obligatoire à partir de juillet 2024)																											
Date et signature obligatoire du candidat (ou du représentant légal)																											

FICHE D'ENGAGEMENT

Cycle 2024 - 2027

Je soussigné(e)

.....
(Nom, Prénom(s))

demeurant

.....
(Adresse à La Réunion)

garant de (si le demandeur est mineur)

(Nom, Prénom(s))

Atteste sur l'honneur :

- de l'exactitude des renseignements fournis pour la présente demande,
- que le demandeur est rattaché, au cas échéant, au foyer fiscal de l'avis d'imposition ou de non imposition de La Réunion ci-joint,

et m'engage

- à envoyer par mail à l'adresse quebec@cr-reunion.fr mon dossier de candidature au plus tard le 15 décembre 2023 (les dossiers reçus hors délais ne seront pas évalués)
- à transmettre l'intégralité des documents nécessaires au dossier AMS,
- à transmettre par mail en respectant les dates d'envoi prévues par le « tableau de suivi » les attestations de présence datées, cachetées et signées,
- à me soumettre à tous les contrôles sur pièces effectués par l'autorité mandatée par la Présidente du Conseil Régional ou par des contrôleurs désignés par le Service Instructeur et par l'Union Européenne.

Ce projet est cofinancé par le FSE+ à hauteur de 85 % sur le Programme Européen FEDER FSE+ 2021-2027 et l'agrément du plan de financement au titre de la Fiche Action 7.6.1 « Soutenir la mobilité à des fins de formation » par l'Autorité de Gestion pour l'attribution de l'aide.

Les étudiants et les parents (pour les bénéficiaires mineurs) sont avisés que la Région Réunion se réserve le droit d'engager des poursuites et de faire procéder au reversement de l'allocation :

- en cas d'abandon ou d'absences injustifiées ainsi qu'en cas de fausses déclarations ;
- si le bénéficiaire n'envoie pas à la Région Réunion les questionnaires d'entrée et de sortie des participants à une opération cofinancée par le Fonds sociale européen* ;
- en cas de cumul non autorisé avec d'autres prestations (bourses, aides, allocations, ...).

Ma formation étant éligible à un financement Européen, je m'engage à transmettre et à garantir l'exactitude des informations* qui me seront demandées par la Région Réunion à l'entrée et à la sortie de la formation (jusqu'à 1 an après la fin de la formation).

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution de l'Allocation de Mobilité Spécifique attribuée par la Région Réunion.

Fait à (ville)....., le (date).....

Signature obligatoire

* « Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à l'Allocation de Mobilité Spécifique mis en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif Allocation de Mobilité Spécifique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1974 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint Denis Cedex 9 »

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Cycle 2024 - 2027

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ GÉNÉRALES :

- Être de nationalité française ;
- Avoir un foyer fiscal à La Réunion depuis 2 ans et y avoir sa résidence habituelle au moment de la demande et ce jusqu'au départ groupé vers le Québec. Le fait d'avoir sa résidence habituelle au moment de la demande s'apprécie au regard du justificatif de domicile de moins de 6 mois à joindre au dossier de candidature ;
- Avoir un avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 à La Réunion dont le quotient familial est inférieur à 26 631€ par part fiscale (revenu imposable / nombre de parts). Un contrôle d'authentification est réalisé avant le départ groupé vers le Québec ;
- Être inscrit comme demandeur d'emploi à Pôle Emploi Réunion (l'inscription à Pôle Emploi sera obligatoire à partir de juillet 2024). Une inscription à Pôle Emploi Métropole ne sera pas prise en compte ;
- Être admis dans un cégep dont la formation est conventionnée avec La Région Réunion (voir liste des formations et des Cégeps p.9) ;
- La demande d'AMS doit être obligatoirement effectuée avant le départ de La Réunion pour intégrer un début de cycle (1ère année d'études) en août 2024 ;
- Être retenu comme candidat pour la cohorte 2024 après les entretiens de sélection de La Région Réunion.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :

- Seuls les dossiers envoyés par mail à l'adresse quebec@cr-reunion.fr au plus tard le 15 décembre 2023 seront évalués ;
- Seuls les dossiers complets, éligibles et ayant respectés les délais de dépôts pourront être considérés pour des entretiens en visioconférence avec La Région qui se dérouleront du 13 au 19 décembre 2023 ;
- Les dossiers envoyés par courrier ne seront pas traités ;
- Le candidat s'engage à assister aux différents ateliers de préparation à la mobilité organisés par La Région Réunion, que ceux-ci soient organisés en présentiel ou par visioconférence ;
- L'AMS n'est pas cumulable avec les autres dispositifs proposés par la Région Réunion.

Pour les candidats pré-admis suite à l'entretien avec La Région :

- Aucun changement de formation ou de cégep ne sera approuvé durant la phase de préparation à la mobilité entre l'entretien Région et le départ au Québec en août 2024 ;
- Être en mesure de fournir une attestation sur l'honneur de capacité financière personnelle complémentaire à l'aide régionale ;
- Être en mesure de fournir l'attestation « Période d'inscription » de moins de 3 mois téléchargeable sur votre espace personnel Pôle Emploi notifiant une inscription Pôle Emploi Réunion en cours au mois de juillet 2024 ;
- Être en mesure de fournir le Certificat d'Acceptation au Québec (CAQ) ;
- Être en mesure de fournir les lettres d'approbation des permis d'introduction délivrés par le Canada (portant les mentions permis d'études et travail/stage) ;
- Être en mesure de fournir le formulaire de Santé SE-401-Q-102 (à récupérer auprès de votre assurance maladie au mois de juillet 2024) ;
- Production de l'assurance rapatriement avec les mentions : évacuation sanitaire en cas de maladie, d'accident ou de décès valable au 1er jour d'arrivée au Québec et d'une durée minimale d'un an, à renouveler annuellement ;
- Production de la preuve ou attestation d'hébergement sur votre lieu de formation à partir de votre date d'arrivée au Québec ;
- Production de l'extrait de casier judiciaire bulletin N°3 de moins de 3 mois avant la date de départ ;
- Production toutes pièces complémentaires qui pourraient vous être réclamées ;

Les conditions d'éligibilité spécifiques devront être remplies par les étudiants sélectionnés par La Région Réunion après l'entretien et avant tout départ vers le Québec.

Les conditions d'éligibilité et de recevabilité sont cumulatives. La demande est irrecevable ou le candidat est inéligible si l'une de ces conditions n'est pas remplie lors de l'instruction du dossier du demandeur. Un soin

tout particulier doit donc être réservé par le candidat pour vérifier la complétude de son dossier et le respect de l'ensemble des conditions d'éligibilité fixé par le dispositif.

Très important :

Ce projet est cofinancé par des Fonds Européens. À ce titre, afin de justifier des sommes reçues le candidat s'engage à envoyer impérativement ses attestations de présence par mail (@ : emilie.pacciarella@cr-reunion.fr) entre le 1er et le 10 de chaque mois tout au long de sa formation. Dans le cas contraire il s'expose à des pénalités financières : suspension des allocations ou titre de recette en cas de trop perçu.

MONTANT DES AIDES LIÉES À L'AMS POUR LES CANDIDATS SÉLECTIONNÉS :

- Prise en charge des billets d'avion :

- Remboursement forfaitaire de maximum 300€ du billet aller/retour Réunion/Maurice classe économique pour la collecte des données biométriques sur présentation de la facture du billet, des coupons de vol et permis d'études. Le versement du remboursement se fera en même temps que la prime d'installation en août 2024 sous réserve d'éligibilité ;

- Prise en charge à 100 % du billet aller RÉUNION/PARIS/MONTRÉAL. Le billet est réservé et acheté par La Région Réunion. Les départs se feront de façon groupée en août 2024. Aucune prise en charge ne se fera pour des départs individuels et/ou depuis un autre aéroport que celui de La Réunion ;

- Dans le cas où l'étudiant ne peut se présenter pour son départ ou n'a pas les documents nécessaires pour son départ et ce peu importe les raisons expliquant la situation, la Région ne pourra pas émettre un second billet d'avion pour l'étudiant et ne procédera à aucun remboursement de billet d'avion pris de manière individuelle par l'étudiant ;

- Une prime d'installation de 800€ sera fournie à l'étudiant une fois que ce dernier sera arrivé sur le territoire québécois et qu'il aura débuté ses études ;

- Une allocation bimestrielle : montant d'allocation maximum de 1 400€ – sur une durée de 24 ou 36 mois selon la formation.

Les allocations sont versées sous réserve de l'envoi régulier, entre le 1er et le 10 de chaque mois, du document « Attestation de présence » signé et tamponné par le cégep prouvant l'assiduité en formation du candidat. De façon ponctuelle la Région Réunion se réserve le droit d'ajuster la fréquence et le montant des allocations.

- Billet retour au départ de l'aéroport de Montréal Pierre Elliott Trudeau (aller simple : Montréal/Paris/Réunion) : peut être accordé sur demande à la fin du cycle complet de formation et après obtention du DEC. Le billet retour est valable à partir de l'obtention du grade de diplômé et ce jusqu'à deux ans après la fin de la formation ;

- Le billet d'avion ne peut être demandé qu'une seule fois ;

- Si le billet n'est pas utilisé ou si l'étudiant ne se présente pas à l'aéroport au jour et à l'heure du départ indiqué sur son billet la Région ne pourra émettre un second billet d'avion ;

- Toutes modifications du billet retour sera à la charge de l'étudiant.

CONTRÔLE

La Région se réserve le droit de procéder au contrôle de la bonne utilisation des fonds par toute autorité qui aura été habilitée à cet effet par la Présidente de La Région.

Quiconque aurait fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans le formulaire ou des pièces justificatives falsifiées s'expose à une peine d'amende de 30 000 euros (art 441-6 Code Pénal). De plus, cette personne se verra exclue de tous les dispositifs régionaux sur une durée de 5 ans à compter de la date de constatation de l'acte.

Tout emploi non conforme de l'aide, toute fraude, toute tentative de fraude, tout abandon ou arrêt de la formation non justifié au regard des dispositions du présent dispositif conduiront à un remboursement intégral de l'aide versée à l'étudiant par la Région Réunion.

Dans le cadre du Cofinancement européen, vous avez l'obligation de renseigner et remettre « le questionnaire de recueil des données à l'entrée et à la sortie des participants dans une opération cofinancée par le Fonds social européen ». Ces questionnaires seront remis par la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Étudiante en début et en fin de cursus.

Je soussigné(e)

confirme avoir pris connaissance des éléments ci-dessus.

Fait à (ville)....., le (date).....

Signature obligatoire :

FRAIS PRÉVISIONNELS À LA CHARGE DU CANDIDAT

Un projet de mobilité engendre automatiquement des coûts qui sont à la charge du candidat. Ci-dessous un tableau récapitulatif des différents frais à prévoir. Les montants sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de fluctuer :

Pour un étudiant étranger	En dollars canadiens	En euros (taux 1€ = 1.45€)
Renouvellement de passeport	132\$	91€
Frais de dossier d'inscription au Cégep (1)	85\$	59€
Frais de scolarité Cégep par session (2 fois par an)	Entre 200\$ et 500\$	138€ à 267€
Certificat d'Acceptation du Québec (2)	116\$	77€
Données Biométriques (3) + billet d'avion Maurice	85\$	56€ (3) + 345€ (billet)
Permis d'études et Permis de travail (4)	150\$	99€
Accueil à l'aéroport (5) les frais varient d'un cégep à l'autre	250\$	172€
Autres Frais (6)	1 800\$	1 241€
Total	2 818\$ - 3 118\$	1 944€ - 2 150€

(1) Source : <https://www.sram.qc.ca/etudiant-international/le-cout-des-etudes>

(2) Source : <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/>

(3) Depuis le 31/07/2018 les autorités fédérales canadiennes imposent la collecte des données biométriques. Pour en savoir plus : <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/biometrie.asp>. Un remboursement forfaitaire de 300€ maximum pour les billets d'avion vers Maurice dont le but est la réalisation des données biométriques sera possible sur présentation de justificatifs (voir liste des pièces à fournir)

(4) Source : <https://www.cic.gc.ca/francais/information/frais/bareme.asp>

(5) les cégeps assurent l'accueil des étudiants à l'aéroport de Montréal et le déplacement vers leur ville d'études. Les frais permettant de couvrir cette logistique sont à la charge de l'étudiant

(6) D'autres frais annuels sont à prévoir à votre arrivée au Québec : frais afférents (Les frais de scolarité sont obligatoires et permettent à l'étudiant d'avoir accès aux différents services qu'offrent son Cégep. Ces frais varient sensiblement selon les cégeps et les villes dans lesquelles ils se trouvent, logement, vêtements d'hiver, assurance, téléphone, voiture, matériel scolaire, alimentation, etc. Il est donc essentiel que l'étudiant possède environ 2 000€ pour couvrir ces dépenses. L'AMS est un appui financier et offre un support supplémentaire aux ressources financières que possède déjà l'étudiant.

En cas de refus de l'établissement scolaire, de La Région ou de l'Immigration, quelle que soit l'étape à laquelle le candidat se trouve, les sommes déjà engagées ne sont pas remboursables.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR ÉTUDIER ET VIVRE AU QUÉBEC 2024 - 2027

Merci d'envoyer des scans lisibles et de ranger les documents dans l'ordre ci-dessous à l'adresse suivante :
quebec@cr-reunion.fr

PREMIÈRE LISTE DE PIÈCES À FOURNIR AU PLUS TARD LE 15 DÉCEMBRE 2023		
1	Photo d'identité à coller en première page du dossier	<input type="checkbox"/>
2	Fiche d'engagement (page 2) complétée et signée	<input type="checkbox"/>
3	Conditions d'éligibilité (pages 3 à 5) complétée et signée	<input type="checkbox"/>
4	Curriculum vitae	<input type="checkbox"/>
5	Lettre de candidature manuscrite adressée à la Présidente de Région motivant le choix de la formation, le projet d'insertion professionnelle et la demande de l'aide régionale	<input type="checkbox"/>
6	Passeport valide au minimum jusqu'en août 2027	<input type="checkbox"/>
7	Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 à La Réunion dont le quotient familial est inférieur à 26 631€ par part fiscale (revenu imposable / nombre de parts). Un contrôle d'authentification est réalisé avant le départ groupé vers le Québec	<input type="checkbox"/>
8	Livret(s) de famille complet(s)	<input type="checkbox"/>
9	Justificatif de domicile de moins de 6 mois : facture eau, électricité, téléphone fixe ou portable, quittance de loyer (pour les enfants majeurs et personnes hébergées : attestation sur l'honneur de l'hébergeur + copie de la pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeur)	<input type="checkbox"/>
10	Certificat médical attestant de l'aptitude à suivre une formation en mobilité Annexe 2	<input type="checkbox"/>
11	Attestation sur l'honneur capacité financière individuelle Annexe 3	<input type="checkbox"/>

Des pièces complémentaires pourront vous être réclamées.

En cas d'avis favorable après les entretiens cégeps et Région Réunion : fournir la lettre d'admission du cégep dès que possible

SECONDE LISTE DE PIÈCES À FOURNIR **EN JUILLET 2024** POUR LES PERSONNES RETENUES APRÈS LES ENTRETIENS

A	Bac et relevé de notes du bac + dernier(s) diplôme(s) obtenu(s)	<input type="checkbox"/>
B	RIB original, définitif avec IBAN et BIC (Bank Identifier Code) complet au nom du demandeur (Domiciliation de la banque : Europe)	<input type="checkbox"/>
C	Attestation « Période d'inscription » de moins de 3 mois avant le départ au Québec téléchargeable sur votre espace personnel Pôle Emploi notifiant une inscription Pôle Emploi Réunion en cours	<input type="checkbox"/>
D	Notification de décision (prise en charge ou rejet) de Pôle Emploi Réunion ou avis de situation de moins de 3 mois avant le départ au Québec téléchargeable sur votre espace personnel Pôle Emploi	<input type="checkbox"/>
E	Certificat d'Acceptation au Québec (CAQ)	<input type="checkbox"/>
F	Permis d'introduction délivré par le Canada (portant les mentions permis d'études et travail/stage)	<input type="checkbox"/>
G	Billet d'avion classe économique réalisation biométrie Maurice : facture où apparaît les nom/prénom du candidat + carte d'embarquement	<input type="checkbox"/>
H	Formulaire de Santé SE-401-Q-102 (à récupérer auprès de votre assurance maladie un mois avant le départ au Québec)	<input type="checkbox"/>
I	Assurance rapatriement en cas de décès, de maladie, d'accident valable au 1 ^{er} jour d'arrivée au Québec et d'une durée minimale d'un an	<input type="checkbox"/>
J	Preuve ou attestation d'hébergement sur votre lieu de formation à partir de votre date d'arrivée au Québec	<input type="checkbox"/>
K	Extrait de casier judiciaire bulletin numéro 3 de moins de 3 mois avant la date de départ au Québec	<input type="checkbox"/>

Merci d'envoyer des scans **lisibles**, de ranger et de numéroter les documents dans l'ordre ci-dessus à l'adresse mail : quebec@cr-reunion.fr

Des pièces complémentaires pourront vous être réclamées.

CERTIFICAT MÉDICAL

(Annexe 2)

Établi dans le cadre du projet
« **Vivre et étudier au Québec** »

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

L.C. 2001, ch. 27

Sanctionnée 2001-11-01

Loi concernant l'immigration au Canada et l'asile conféré aux personnes déplacées, persécutées ou en danger

Sa Majesté,

sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada,
édicte :

Motifs sanitaires

article 38. (1) Emporte, sauf pour le résident permanent, interdiction de territoire pour motifs sanitaires
l'état de santé de
l'étranger constituant vraisemblablement un danger pour la santé ou la sécurité

Je soussigné(e) Docteur en médecine

Certifie qu'à ce jour

Madame, Monsieur.....

Né(e) le.....

Cochez la situation qui s'applique :

N'est pas porteur d'une pathologie physique ou psychologique constituant vraisemblablement un danger pour la santé ou la sécurité publique ou risquant d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé

Est porteur d'une pathologie physique ou psychologique constituant vraisemblablement un danger pour la santé ou la sécurité publique ou risquant d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé

Certificat établi à..... le

Signature du médecin

Cachet du médecin

ATTESTATION SUR L'HONNEUR CAPACITÉ FINANCIÈRE PERSONNELLE

(Annexe 3)

Les personnes qui souhaitent étudier et vivre au Québec doivent démontrer leur capacité financière à couvrir tous les coûts établis par le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec. **L'AMS couvre une grande partie de ces coûts, mais vous devez absolument posséder des ressources financières personnelles complémentaires pour atteindre les montants exigés par le MIFI.**

En date du 1er janvier 2023 le MIFI demande 15 249 \$CA/personne en frais de subsistance pour une personne 18 ans et plus. La Région Réunion couvre 13 519 \$CA (en date du 29 août 2023). La différence d'au moins 1 730 \$CA devra être assurée obligatoirement par le candidat retenu.

Les montants demandés par le MIFI sont variables en fonction de la situation de chaque personne (mineur, partant seul, partant en famille). Ils sont mis à jour le 1er janvier de chaque année et ceux-ci pourraient augmenter dans les mois à venir. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se référer au site du MIFI afin de connaître les coûts s'appliquant à son statut au 1er janvier 2024. Les montants annuels complémentaires que vous devez posséder ET présenter au MIFI lors de votre demande de Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) à prévoir sont à ce jour :

- Une personne seule de 18 ans et plus : 1 700 euros
- Deux étudiants sélectionnés dans le dispositif avec deux enfants de moins de 18 ans : 3 800 euros

Pour d'autres situations, veuillez consulter le site du MIFI : Coût des études et de la vie | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

Je m'engage à fournir une preuve de capacité financière personnelle complémentaire à l'aide de La Région Réunion, tel que demandé par le MIFI.

Je comprends que sans la présentation d'une preuve de capacité financière personnelle complémentaire, je mets à risque l'acceptation de mon dossier d'immigration auprès du MIFI.

Je m'engage à ne pas poursuivre La Région Réunion ou ses représentants en cas de complications dans mes démarches d'immigration, sans aucune exception ni réserve ou d'incident de quelque nature que ce soit et à assumer seul(e) les conséquences de mes actes/de mon choix.

Je soussigné(e).....
(Nom, Prénom(s))

Demeurant
.....
(Adresse à La Réunion)

Garant de (si le demandeur est mineur)
(Nom, Prénom(s))

confirme avoir pris connaissance des éléments ci-dessus.

Fait à (ville)....., le (date).....

Signature obligatoire